

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 010-331/16/BM

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au pôle de compétitivité Mer Méditerranée - Approbation d'une convention
MET 16/721/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, le soutien de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux opérations technopolitaines, à la création d'entreprises innovantes ainsi qu'au développement de filières d'avenir portées par les pôles de compétitivité, va s'avérer déterminant pour le développement du territoire. A ce titre, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Les pôles de compétitivité font l'objet d'un audit par l'Etat tous les trois ans. Ils sont actuellement dans leur troisième phase d'action 2013 – 2018 en cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi.

Présentation du pôle :

Le Pôle Mer Méditerranée a pour ambition de développer durablement l'économie maritime et littorale, sur le bassin méditerranéen, en Europe et dans le reste du monde. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse, le pôle fédère, autour de thématiques maritimes et littorales à forts enjeux sécuritaires et durables, les acteurs scientifiques et économiques pour les inciter à innover ensemble et développer de nouveaux produits et services exportables.

L'importance du littoral au sein du territoire du Conseil de territoire Marseille Provence (+ de 125 km de linéaire côtier), l'essor de la réparation navale des grands navires de croisières à Marseille, l'activité de réparation navale des yachts à Marseille et à La Ciotat, et le développement programmé de l'activité logistique des bassins du Grand Port Maritime de Marseille, font de Marseille Provence un territoire privilégié pour bénéficier des actions du Pôle Mer Méditerranée dans tous ses domaines d'actions stratégiques.

L'ambition du pôle est de développer durablement l'économie maritime et littorale avec 6 domaines stratégiques visés :

- sécurité et sûreté maritimes,
- naval et nautisme,
- ressources énergétiques et minières marines,
- ressources biologiques marines
- environnement et aménagement du littoral
- ports, infrastructures et transports maritimes

Les principaux objectifs généraux de développement du pôle dans les trois à six ans sont :

- de mener les actions en collaboration avec les partenaires de l'innovation
- d'assurer le développement international du pôle et des membres
- de stimuler et renforcer l'innovation
- de développer les compétences et soutenir l'emploi sur chaque filière maritime
- de prendre une place active dans la nouvelle gouvernance maritime nationale

Le Pôle Mer Méditerranée compte fin 2015, 400 adhérents dont 81 sur le territoire Marseille-Provence. Depuis sa création, il a labellisé 280 projets de Recherche et Développement dont 113 sur le territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence.

217 projets ont été financés, dont 57 au titre du Fonds Unique Interministériel et 6 projets financés dans ce cadre par le Conseil de Territoire Marseille Provence.

Ces projets de Recherche et Développement ont abouti au dépôt de 22 brevets.

Au niveau de l'emploi, les actions entreprises ont généré la création de 3 951 emplois.

Bilan 2015 :

Les actions phare du pôle sur le territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence:

Au 31 décembre 2015, les membres du Pôle implantés sur les Bouches du Rhône représentent 30% des adhérents dont la majeure partie sur le territoire Marseille-Provence avec des acteurs majeurs tels que le GPMM, Bourbon Offshore Gaïa, DNV France et de nombreuses PME très dynamiques : CMR, Compagnie Maritime Chambon, Comex, Subseatech,

Le pôle est membre du comité de baie de la rade de Marseille : mise en place du contrat, participation aux réunions des commissions : pollution-qualité des eaux, préservation et restauration des écosystèmes, sensibilisation. Ce contrat a été signé le 29 octobre 2015. Le projet REXCOR (restauration écologique de la cuvette de Cortiou dans le Parc National des Calanques), labellisé par le Pôle, est une des fiches action du contrat de baie de la rade de Marseille.

Le Pôle a été également impliqué dans la consultation visant à mettre en place des parcs Natura 2000 au large.

Le Pôle contribue également à l'appropriation et l'intégration des politiques publiques thématiques auprès des acteurs du territoire Marseille Provence en étant animateur ou membre actif du Conseil Maritime de Façade, du Comité Stratégique Régional de Filière Navale par exemple.

Le Pôle a été sollicité en tant qu'expert par le territoire Marseille Provence dans le cadre des réflexions sur la Grande Métropole et l'aménagement d'une zone d'activités dédiées aux activités marines faisant suite à l'étude conduite pour le compte du SGAR.

Le Pôle a travaillé également à mettre en lumière la complémentarité entre le projet Saumaty et le projet de la ville de Marseille d'aménagement à l'Estaque de la zone autour du quai de la lave.

Le Pôle a fait bénéficier plusieurs entreprises du territoire Marseille Provence du programme Océans 21 en mobilisant des consultants pour améliorer la compétitivité des chantiers. Chantier naval de Marseille, Monaco Marine, Composite Works font partie des bénéficiaires. Le Pôle a réalisé également une étude pour le compte de la Maison de l'emploi de Marseille sur les emplois dans le domaine du naval sur le bassin marseillais.

Il s'est impliqué aussi dans l'animation du GT Eolien offshore flottant du comité régional de filière naval qui concerne de nombreuses entreprises du territoire Marseille Provence, dans la perspective de l'émergence d'une filière industrielle dans ce secteur.

Le Pôle a co-organisé ou participé à de nombreux événements à caractère international tels que Salon Euromaritime à Paris, Salon Access Security à Marseille, Thetis EMR à Nantes en amenant avec lui des acteurs. Sur ces 3 salons, 8 des 12 exposants sont des acteurs du territoire Marseille Provence. Les acteurs du territoire Marseille Provence ont également participé aux missions à l'international organisées par le Pôle afin de faciliter la pénétration de marchés exports tels qu'au Brésil, à Singapour, en Corée.

Plan d'actions 2016 :

Le Pôle Mer Méditerranée poursuivra en 2016 l'animation de son réseau d'adhérents sur le territoire Marseille-Provence en organisant différents Groupes de travail sur les DAS du Pôle et en particulier sur le Naval et Nautisme, Ressources énergétiques et minières marines, Biotechnologies bleues, environnement et aménagement du littoral, Ports infrastructures et transports.

Dans le domaine Naval, le Pôle poursuit ses actions de structuration de la filière en travaillant à la constitution d'un écosystème de sous-traitants de rang 1 et 2 autour des donneurs d'ordre de la réparation naval et de grande plaisance (à savoir Chantier naval de Marseille, Composite works, Monaco Marine, H2X, Sud Marine shipyard).

Sur l'Eolien flottant, organisation d'un colloque scientifique et technique international « FOWT » tenu en mars 2016 à Marseille avec plus de 330 participants dont des étrangers de 15 pays différents. Constitution d'une task force EOF pour accompagner la création d'une filière industrielle EOF en accompagnement des futures fermes pilotes lancés par l'Etat.

Accompagnement à l'international à travers des salons (Seanergy, Oceanology international, Euronaval) et des missions en Australie en soutien à l'offre Sea 1000 récemment gagné par DCNS, en Corée du Sud

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

et Indonésie. Poursuite également des actions de partenariats avec la Californie et la ville de San Diego à travers l'accord signé en 2015 avec le cluster Maritime Alliance.

Sur les Ports, travaux et réflexion sur la réduction de la pollution des navires à quai en soutenant la connexion électrique à quai, le passage au Gaz Naturel Liquide, le captage et lavage des fumées.

Sur l'environnement, poursuite des travaux dans le cadre du contrat de baie de la rade de Marseille, d'actions spécifiques avec le Parc National des Calanques et accompagnement du déploiement des mesures de la DCSMM (directive cadre stratégie pour le Milieu Marin).

Enfin sur l'ensemble du territoire, le Pôle déploiera des actions d'accompagnement à la compétitivité des PME pouvant comprendre des actions relatives à la stratégie, intelligence économique, levée de fonds, compétences, business et international dans le cadre de son offre de service croissance.

Sur le plan des projets structurants, le Pôle assurera un lien entre le projet Henri Fabre et le Technopole de la Mer et son projet System factory/Sealab.

Les actions de structurations de la filière de réparation navale grande plaisance et civile (navires à passagers) seront renforcés en lien avec les chantiers et le démarrage de l'exploitation de la forme 10 du GPMM. Le Pôle continuera à assurer la promotion des projets d'aménagement sur Marseille pouvant accueillir des activités du domaine marin et sous-marin (en particulier à Saumaty).

Le budget prévisionnel du Pôle Mer Méditerranée pour 2016 s'élève à 2 716 549 euros.

BP PMM 2016	TOTAL
DEPENSES	TOTAL
PERSONNEL	1 192 441,71
Dont BRUT	713 712,09
Dont CP	478 729,61
PERSONNEL EXTERIEUR	327 127,82
MAD onéreuses	100 297,78
MAD gratuites	226 830,04
DEPENSES EXTERNES	753 438,94
CONSULTANTS (contrats cadre annuels)	115 900,00
SS TRAITANCE & CONSULTANTS PONCTUELS	158 548,94
COMMUNICATION	40 000,00
SALONS& MANIFESTATIONS	211 740,00
DEPLACEMENTS RECEPTIONS	197 250,00
DIVERS	30 000,00
CHARGES REPARTIES	308 225,56
CHARGES GENERALES	213 025,56
CHARGES DE LOCAUX	95 200,00
SOUS TOTAL	2 581 234,03
CONTRIBUTIONS	135 315,00
TOTAL	2 716 549,03
RECETTES	TOTAL
PRESTATIONS	524 060,00
SUR ACTIONS	221 060,00
SUR OFFRE DE SERVICE	238 000,00
AUTRES	65 000,00
SUBVENTIONS	1 430 344,00
PROGRAMMES EUROPEENS	150 000,00
FEDER	
FNADT	237 500,00
DIRECCTE	60 000,00
ETAT / OPERATIONS	19 221,00
REGION PACA ANIMATION	206 500,00
REGION PACA OPERATIONS	96 123,00
REGION LR ANIMATION	100 000,00
FINANCEMENTS A PRECISER	100 000,00
DEPARTEMENT 06	5 000,00
DEPARTEMENT 13	15 000,00
DEPARTEMENT 83	120 000,00
METROPOLES AGGLOMERATIONS ET VILLES	50 000,00
MPM	50 000,00
TPM	200 000,00
AUTRES	21 000,00
COTISATIONS	399 999,99
MAD GRATUITES	226 830,04
SOUS TOTAL	2 581 234,03
CONTRIBUTIONS	135 315,00
TOTAL	2 716 549,03

Selon le vœu formé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence, il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 euros au pôle de compétitivité Mer Méditerranée et d'approuver la convention y afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Le vœu formé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de soutenir le développement du Pôle Mer Méditerranée.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 30 000 euros au Pôle de Compétitivité Mer Méditerranée.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention au Pôle de Compétitivité Mer Méditerranée.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sous-politique B 330 – chapitre 65 – nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**